18me Année.— N° 3492 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Vendredi 26 et Samedi 27 Décembre 1873

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée ; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, 4 Cie place de la Bourse, 8 ; A *Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s
Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

BOURSE DE PARIS

DU 24 DÉCEMBRE		
3 0/0	58 15	
4 1/2	84 00	
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 27	1/2
Emprunt 1871	93 20	
DU 26 DÉCEMBRE		
3 0/0	58 37	1/2
4 1/2	84 00	
Emprunt 1872 (5 0/0	93 45	
Emprunt 1871	93 37	1/2

AVIS

Le Percepteur de Roubaix prie les contribuables en retard de solder leurs contributions avant le 31 décembre, s'ils veulent éviter des poursuites.

ROUBAIX, 26 DÉCEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

Nous annoncions avant, hier, d'après le *Journal des Débats*, que le gouvernement se proposait de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi relativement à la nomination des Conseillers municipaux. D'après ce projet, toutes les villes, chefs-lieux de département ou d'arrondissement et toutes les communes ayant plus de 3,500 habitants seraient divisés en sections. Cette division en sections se ferait par quartiers voisins et de manière que chaque section ait à nommer, proportionnellement à sa population, deux Conseillers au moins et cinq au plus. Ces sections seraient d'ailleurs établies par un arrêté pris par le Ministre de l'Intérieur, après avis du Conseil municipal et du préfet en conseil de préfecture. Dans les autres communes, la division en sections pourrait être établie par un arrêté du préfet en conseil de préfecture, sur la proposition du Conseil municipal. Les listes des électeurs municipaux seraient faites par les soins d'une commission composée du maire, président, d'un délégué du conseil municipal et d'un délégué du préfet. Dans les communes divisées en sections, il serait fait pour chaque section une liste particulière qui serait dressée par une commission particulière formée par un délégué du préfet, un délégué du conseil municipal et présidée, à défaut du maire, par un adjoint, et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le préfet.

Répondant à M. Léon Say, qui a parlé sur les finances en général, M. Magne a déclaré mercredi à l'Assemblée qu'avant tout il fallait dire la vérité au pays, quoi qu'il en coûte. Il serait dangereux de s'en rapporter aux apparences extérieures, a-t-il dit. La vérité est que nous sommes en face, non pas d'un exédant de 2 millions et demi, mais d'un déficit de 145 millions. M. Léon Say a reproché au gouvernement d'avoir négligé certaines ressources. M. Magne pense que les ressources proposées ne peuvent être considérées que comme un expédient; or le déficit qu'il faut combler est d'une telle nature qu'un simple expédient budgétaire n'y suffirait pas.

Le ministre a dit que le principe du remboursement annuel de 200 millions à la Banque devait être rigoureusement maintenu, car il est la condition nécessaire du relèvement de notre crédit. Le déficit de 145 millions se reproduit régulièrement depuis trois ans; il faut donc prendre un parti radical. Le système d'un emprunt préconisé par M. Léon Say ne conduirait qu'à un équilibre fictif.

M. Magne déclare qu'il est indispensable de créer de nouveaux impôts qui frappent le commerce et l'industrie. Les difficultés ne proviennent pas de l'agriculture, qui ne doit pas supporter toutes les charges. L'industrie se refuse toujours à être atteinte, a dit M. Magne, dont l'opinion est plus que contestable. Cependant, a ajouté le ministre, ce sont le commerce et l'industrie qui ont le plus grand intérêt au rétablissement de la confiance. M. Magne a ajouté qu'il ne fallait pas augmenter l'évaluation des produits présumés des impôts, car on s'exposerait à de graves mécomptes. Les prévisions ont été forcées jusqu'aux dernières limites.

Effectivement, quoique le produit des onze premiers mois dépasse de 70 millions la période correspondante de 1872, les prévisions budgétaires ne sont pas atteintes. M. Magne a rappelé qu'en 1816 la France était dans une position analogue. On créa alors de nouveaux impôts. Trois ans après, les recettes donnaient un excédant de 39 millions. Ce résultat fut obtenu parce qu'on commença par le commencement.

M. Wolowski annonce qu'il développera en son temps l'amendement relatif à l'évaluation de la contribution foncière qui n'a pas suivi la marche progressive des autres contributions.

M. Desseilligny est ensuite monté à la tribune. Il a dit que le projet de loi relatif à la transaction qui motive l'interpellation Fourcaud serait déposé dans la prochaine séance. Il a ajouté que la convention ne serait pas exécutée sans une décision de l'Assemblée.

Quant au séquestre, le ministre a donné de nouveau l'assurance qu'aucun objet ne serait distrait sans une décision de l'Assemblée. Tout demeurera en l'état.

M. Lepère a fait cette remarque que le ministre n'indiquait pas le jour de l'interpellation, et il a revendiqué le droit de parler sur cette question. M. le président de l'Assemblée a objecté qu'aucun débat ne pouvait s'engager sur le fond. M. Lepère ayant réclamé une date avant la fin de l'année, l'Assemblée a fixé la discussion à un mois de ce jour.

Dans le cours de cette discussion, un rappel à l'ordre a été infligé à M. Billot qui, à ce propos, a adressé au président le reproche d'avoir préjugé l'attitude de la gauche par la manière dont il a été rappelé à l'ordre et a déclaré n'avoir rien à rétracter. M. Buffet a répondu qu'il avait fait seulement allusion à une interruption de la gauche qui lui avait paru inconvenante.

Les questions économiques qui devraient le plus nous intéresser sont au contraire de notre part l'objet d'une indifférence presque complète. Depuis que la discussion du budget figure à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, les journaux s'en occupent à peine, et, faute de nouvelles politiques, deviennent d'une monotonie désespérante. Quant à leurs lecteurs, ils prêtent une attention distraite aux comptes-rendus des séances de la Chambre où s'agitent ces débats financiers. Cependant nous devrions tous étudier chaque année le budget, — cette pieuvre gouvernementale dont les mille bras enserrent la fortune publique et privée d'un pays. — Naturellement les travaux sérieux qui ne nous offrent pas une perspective immédiate de gain sont regardés comme inutiles, sinon nuisibles; nous ne réfléchissons pas que, sous toutes les formes, nous contribuons aux charges de l'Etat, et que notre devoir serait de chercher à rendre leur répartition aussi équitable et aussi bien proportionnée que possible. Les bénéfices que nous retirerions de cet examen, pour être différés n'en seraient pas moins certains et productifs, et nous ne donnerions pas trop souvent ce singulier spectacle de gens qui se plaignent amèrement de certains impôts trop onéreux ou mal répartis, quand l'heure de la perception a sonné, alors qu'il eût été facile, dans maintes circonstances, d'empêcher qu'on ne les votât, si l'on avait fait valoir en temps utile les raisons qui militaient en faveur de leur rejet.

La Commission du budget persiste dans son antagonisme avec le ministère des finances.

Elle s'est réunie mercredi pour recevoir et critiquer le compte de liquidation présenté par le gouvernement. — On sait que ce compte concerne plus particulièrement les dépenses de la guerre dont la portée ne saurait encore être limitée. M. Gouin, pour la commission, s'est plaint du défaut de fixité de ce compte de liquidation qui finit par devenir un véritable budget extraordinaire. Avec ce système, les dépenses de l'Etat deviendraient difficiles à contrôler, puisque le budget de 1874 alloue 200 millions au ministère de la guerre, et que ce ministère a encore besoin de 1,380 millions pour atteindre son complet matériel et approvisionnement. En conséquence M. d'Audiffret a proposé à la commission d'instituer une commission de contrôle, selon le mode emprunté aux membres des commissions du budget des marchés et de l'armée pour surveiller la partie du compte liquidation des dépenses destinées à la guerre.

L'Empereur Guillaume.

On nous télégraphie de Berlin, 25 décembre, 8 h. matin :

Le bulletin de la santé de l'empereur Guillaume daté de Berlin le 24, porte que l'affection catarrhale suit son cours normal; que la fatigue du malade a, par suite, notablement diminué et qu'il a pu rester toute la journée hors du lit.

On écrit de Berlin le 23 décembre, soir, à l'*Evening Standard* du 24 :

« La ville a été mise en un grand émoi par suite du bruit persistant de la mort de l'empereur. Ce bruit est heureusement sans fondement; toutefois, dans certains quartiers de la ville, on croit fermement à la nouvelle. L'empereur, quoique, sans nul doute, très malade, a passé, dit-on, une meilleure nuit que d'habitude et cependant il se manifeste quelque crainte. »

La *Correspondance provinciale* constate que l'amélioration progressive qui commençait à se produire dans l'état de santé de l'empereur Guillaume a éprouvé un temps d'arrêt par suite de l'impression que la mort de sa belle-sœur la reine Elisabeth a causée au vieux monarque et d'un refroidissement qu'il a pris la semaine dernière. La feuille officieuse fait comprendre que cette situation exige de nouveaux et de très grands ménagements.

« Malgré les avis du *Reichsanzeiger* on maintient dans beaucoup de quartiers de la ville que l'empereur Guillaume est mort. Des rassemblements ont eu lieu pendant la journée et la soirée d'hier devant le palais, et ce matin déjà une foule nombreuse assiége les portes pour avoir des nouvelles. — L'empereur va mieux.

» En ce moment le prince héritier accompagné de ses fils, parcourt en voiture les rues de la ville. »

Le Général Bixio.

Le général Bixio vient de mourir du choléra. C'est lui qui, en 1870, reçut le commandement de l'armée italienne que Victor-Emmanuel envoya à la conquête de l'Etat pontifical.

Le 20 septembre 1870, Bixio et Cadorna faisaient une entrée triomphale à Rome et souillaient cette facile victoire par des actes de barbarie. On vit, ce jour-là, des forcenés traîner de par les rues, en les insultant, plusieurs des héroïques défenseurs du Saint-Siége. D'autres furent massacrés par une bande de forçats que l'avant-garde italienne avait lâchés dans la ville ; d'autres enfin furent jetés au Tibre et l'histoire dira que, en ce jour de honte pour l'Italie, une poignée de soldats auxquels le vainqueur n'avait à reprocher que leur fidélité à Pie IX furent insultés, sifflés par une armée qui, pour vaincre sept à huit mille hommes, s'était présentée forte de soixante-dix mille.

Sans Bixio, cependant, à l'instigation de Cadorna, un ex-officier de Garibaldi, les zouaves pontificaux étaient lâchement passés par les armes. Le commandant en chef de l'armée d'invasion recula devant un scandale qui, en indignant l'Europe, eût pu la faire sortir de son inaction.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 24 décembre 1873.

Dans les conversations de la salle des Tombeaux, (c'est la salle des conférences de l'Assemblée à Versailles), on s'entretient d'un plan qui serait concerté entre le duc d'Audiffret-Pasquier et quelques membres du centre droit pour renverser MM. Magne, de Fourtou, Desseilligny, du Barail, les remplacer par des membres de la droite modérée et du centre droit. Le duc d'Audiffret-Pasquier deviendrait ministre civil de la guerre, dont la direction serait donnée à M. le duc d'Aumale, avec le titre de major-général. On voudrait voir là un complot orléaniste, je vous raconte ce qui se dit sans y attacher grande importance et en doutant très fort qu'une pareille combinaison, si elle existe, ait aucune chance de trouver une majorité, car cette combinaison aurait évidemment contre elle l'extrême droite, une partie de la droite et toutes les gauches. Dans tous les cas, il est très douteux que le maréchal de Mac-Mahon puisse se prêter à l'exécution de plans qui auraient pour but d'amener le duc d'Aumale à la tête du pouvoir.

Il est question aussi, parmi les députés, des tendances opposées entre la politique du duc Decazes et du duc de Broglie, le premier plus porté que le second vers une alliance avec le centre gauche.

Il y a, dans le monde politique et financier, des défiances incontestables à l'égard de M. le duc de Broglie, dont la politique est accusée de n'être pas assez franchement dessinée; on ne sait s'il est pour la monarchie ou pour la république, s'il veut marcher franchement avec la droite, ou rester cantonné dans le centre droit? Or, nous vivons dans une de ces époques où il ne faut pas d'indécisions dans la politique. Cette indécision est la principale cause du malaise général et du peu de confiance qui retarde la reprise active des affaires.

Le *Journal des Débats* se joint à la *République Française* et aux autres feuilles radicales pour attaquer les mandements des évêques qui promulguent la dernière encyclique du Saint-Père. Ces journaux reprochent à l'église catholique de se séparer de la société moderne... mais n'est-ce pas, au contraire, la société moderne qui, par ses principes anti-chrétiens, se sépare de l'église catholique. Le *Journal des Débats* parle, comme M. de Bismark, de la *juste revendication des droits de l'Etat*... mais ces droits ne peuvent, sinon par un abus de la force, porter atteinte aux droits de l'église: et la lutte provient précisément de ce que les prôneurs de la dite société moderne ne veulent pas comprendre que l'église catholique possède le droit de souveraineté spirituelle; c'est parce qu'ils méconnaissent le droit que les César anciens ou modernes et les radicaux violent impudemment, au mépris du droit des gens, les traités ou concordats signés avec l'Eglise, détruisent ses constitutions, emprisonnent et chassent ses évêques, ses religieux, s'emparent de ses biens.

Ces *vols et rapines* sont dénoncés énergiquement par les évêques, ce qui indigne le *Journal des Débats* et la *République Française*, lesquels appellent ces *vols et ces rapines* une juste *revendication des droits de l'Etat* ..... Cette morale peut être mise en pratique par tous les voleurs.

Tant que la société dite moderne ne reviendra pas à d'autres principes, elle ne trouvera ni la paix, ni la sécurité, ni l'honneur.

Nous voyons, en Italie comme en Allemagne, la mise en pratique de la *juste revendication des droits de l'Etat*. Les jésuites sont toujours les premières victimes de ce système de revendication. Un meeting de démagogues vient d'avoir lieu à Florence pour menacer le parlement Italien s'il ne prenait pas des mesures pour forcer les jésuites à quitter Florence. Or, ces pieux et savants religieux vivent dans cette ville comme de simples prêtres. A la sortie de ce meeting les démagogues se sont rendus en masse devant la maison où logeaient quelques-uns de ces Pères. Les cris de mort, les menaces d'enfoncer la porte à coups de haches, les pierres lancées, tout le vacarme, tous les outrages dont ils sont coutumiers eurent lieu. La police a laissé faire puis est venue, par pure forme, dissiper tardivement cette cohue de vauriens. Le premier coup est frappé; le gouvernement se chargera du second, afin, dira-t-il, de donner satisfaction à l'opinion publique. Ce qu'il importe de bien comprendre c'est qu'il n'y a pas en Italie deux partis révolutionnaires, il n'y en a qu'un. Le roi et la canaille, le ministère et les hurleurs des rues, le Quirinal et les loges, c'est une seule et même armée, marchant à l'assaut de tout ordre, de toute religion, de toute propriété, tous ennemis jurés du catholicisme, de la société, et, de Dieu.

Dans presque toutes les capitales de l'Europe, les fêtes de la naissance de notre Sauveur sont respectées, même par les agioteurs; toutes les Bourses sont fermées, non seulement le jour de Noël, mais aussi le jour de St-Etienne. C'est tout au plus si, en France, nos agents de change consentent à fermer la Bourse, le seul jour de Noël.

P. S. — Le maréchal président presse la commission des lois constitutionnelles à régler la question des pouvoirs présidentiels avant les vacances que l'Assemblée doit prendre en janvier.

M. Thiers se montre favorable au traité entre l'Etat et la liste civile impériale.

DE SAINT-CHÉRON.

On annonce que M. Léon Journault, député de Seine-et-Oise, a donné sa démission de maire de la ville de Sèvres. Neuf conseillers municipaux de cette même ville sont également démissionnaires. La présentation du projet de loi sur les maires ne serait pas étrangère à cette décision.

On a annoncé que le gouvernement français était sur le point de rappeler le bâtiment stationnaire de la marine de l'Etat l'*Orénoque*, qui est dans le port de Civita-Vecchia. Cette nouvelle est dénuée de fondement. Nous apprenons que le ministre de la marine vient de prescrire le départ de Toulon du *Tanger* pour Civita-Vecchia. Ce transport, qui a dû partir hier pour ce port, emporte les approvisionnements et les rechanges destinés à l'*Orénoque*.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du mercredi 24 décembre.

La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de M. Buffet.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée continue la discussion générale du budget.

M. Léon Say demande que l'on ménage les forces productives du pays.

L'orateur examine la situation des comptes extérieurs, des découverts et de la dette flottante.

Il constate que la dette flottante pourra faire face à tous les besoins.

L'orateur s'attache à justifier le compte de liquidation, dont l'existence a été critiquée hier.

M. Léon Say regrette qu'on ait renoncé à la ressource du décime additionnel, qui aurait produit 40 millions.

L'orateur termine en exposant un moyen d'amortissement qui permettrait, selon lui, d'éteindre entièrement notre dette de vingt milliards en 43 ans, tout en évitant une partie des nouveaux impôts.

M. Magne déclare que le pays se trouve en face d'un déficit de 145 millions et qu'il faut prendre un parti radical.

L'orateur pense qu'il est indispensable de créer de nouveaux impôts.

Il rappelle que la France était dans une situation analogue en 1816 et qu'on y remédia en trois ans par de nouveaux impôts.

M. Wolowski demande que la propriété soit imposée dans une plus grande proportion.

L'orateur ajoute qu'il se propose de développer un amendement dans ce sens.

M. Desseilligny déclare que la convention critiquée hier par M. de Fourcaud ne sera pas exécutée sans la décision de l'Assemblée.

M. Lepère demande à fixer l'interpellation avant le 1er janvier.

L'Assemblée fixe la discussion à un mois.

M. Billot, qui est rappelé à l'ordre pendant que M. Lepère parlait, reproche à M. le président d'avoir préjugé l'attitude de la gauche par la manière dont il fit le rappel à l'ordre. Il ajoute qu'il n'a rien à rétracter.

M. Buffet répond qu'il fit seulement allusion à une interruption de la gauche, laquelle lui a parue inconvenante.

L'Assemblée décide de ne pas se réunir avant vendredi.

La séance est levée à 6 h. 15.

M. Bourdon

SA RÉPONSE AU RAPPORT DE M. DE SÉGUR

Le rapporteur des marchés du Nord a été amené à s'occuper du rôle joué pendant la guerre par M. Bourdon, alors Procureur de la République à Lille.

M. Bourdon, chargé d'organiser et de diriger un service d'éclaireurs ou d'espions militaires, a reçu de divers côtés une somme de 46,000 fr. environ qu'il déclare avoir dépensée pour cet objet. La Commission ne conteste en rien la réalité du service fait, qu'elle n'a pas, d'ailleurs, à examiner. Elle se borne à demander la justification de cette dépense ainsi que le prescrivent les règlements, et M. Bourdon refuse cette justification. Tout le débat est là.

M. Bourdon affirme avoir remis les pièces justificatives de ses dépenses à M. Baron, ou à M. Legrand, ou à M. de Ségur, ou à M. Druez, ou à l'état-major de la division, à Lille, ou au ministère de la guerre. Il y a de la marge, on le voit. — Mais successivement consultées, toutes ces autorites ont formellement nié avoir jamais rien reçu de semblable.

L'ancien procureur de la République, qui a le tort de transformer en question personnelle ce qui est une simple question d'application des règlements, change alors de système et s'appuie sur le texte d'un décret de M. Gambetta qui le dispenserait, dit-il, de toute justification à fournir à la cour des comptes. Nous avons relu les pièces produites par le rapporteur. Tout ce que nous pouvons dire c'est que nous consentirons à croire aux talents, à l'expérience et aux capacités de messieurs les administrateurs du 4 septembre, le jour où il sera prouvé que ces pièces ont le sens que leur donne M. Bourdon. S'il est une leçon à tirer de cette aventure, c'est assurément qu'il ne faut jamais se croire dispensé de justifier l'emploi de fonds publics et qu'il ne faut pas vouloir transporter dans leur gestion le désordre qu'on peut avoir plaisir à mettre dans ses propres affaires. (*Mémorial de Lille*)

L'affaire d'Annonay

On lit dans le journal de l'*Ardèche* :

« L'instruction de cette affaire qui avait motivé les arrestations que nous avons fait connaître en son temps se poursuit avec soin et avec activité.

» Deux des inculpés ont été relâchés au commencement de la semaine dernière, mais sous l'engagement qu'ils ont pris de se tenir à la disposition de la justice qui en a d'ailleurs recueilli les dépositions très complètes.

» Quant à M. Chapuis, l'ex-maire d'Annonay, et l'un des plus gravement compromis dans cette affaire, il serait toujours maintenu au secret, et les charges recueillies contre lui jusqu'à présent, ne feraît que s'accumuler en s'agaravant, nous disent nos informations ; des révélations importantes auraient été faites depuis son arrestation, et feraient peser sur lui de lourdes charges.

» La fable imaginée par quelques journaux et qui attribuait la découverte du complot aux révélations faites pendant ses derniers moments par un conjuré atteint d'une fièvre chaude à laquelle il aurait succombé, n'a pas le moindre fondement et nous ne savons comment ce récit a pu avoir cours si facilement.

» Les premières révélations qui ont donné l'éveil à la police et à la justice ont été faites par un ancien soldat, à qui l'on avait proposé de prendre une part active à la conjuration, que l'on avait même menacé, sur son refus d'accepter le commandement qu'on voulait lui imposer, et lequel se laissa aller à confier son embarras et ses craintes à un camarade. Celui-ci crut devoir en avertir qui de droit, tant la chose lui sembla grave et sérieuse. »